



**Conseil municipal | Séance du 25 février 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-02-25-15 | Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe de la Restauration municipale Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19 février 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 février, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard.

### **Etaient excusés :**

Madame Najia Atif, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Carolanne Langlois, Madame Noura Hamiche.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Christine Leroy

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

**Considérant :**

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
  - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
  - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2020 du budget annexe de la Restauration municipale doivent combler en priorité le besoin de financement,

**Décide :**

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	- €
Résultat de l'exercice 2020	- €
<b>Résultat global de clôture "001"</b>	<b>- €</b>
Solde des restes à réaliser 2020	- €
<b>Excédent de financement 2020</b>	<b>- €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	28 942,77 €
Résultat de l'exercice 2020	50 613,65 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>79 556,42 €</b>
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (R002)	<b>79 556,42 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 02/03/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210225-lmc120588-DE-1-1

Affiché ou notifié le 4 mars 2021